

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2462**

commune (s) : Bron

objet : Autorisation donnée à l'association Foncière logement de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 60, rue Jean Jaurès, à l'angle de la rue d'Annonay et cadastrée sous le numéro 1011 de la section E

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2462**

commune (s) : Bron

objet : **Autorisation donnée à l'association Foncière logement de déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire située 60, rue Jean Jaurès, à l'angle de la rue d'Annonay et cadastrée sous le numéro 1011 de la section E**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 2 décembre 2008, d'une parcelle de 2 565 mètres carrés située 60, rue Jean Jaurès et cadastrée sous le numéro 1011 de la section E.

Cette parcelle est en cours de cession à l'association Foncière logement pour y réaliser un ensemble de 30 logements.

Il est proposé au Bureau que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise l'association Foncière logement ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur cette parcelle en cours de cession ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise l'association Foncière logement, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur la parcelle communautaire cadastrée sous le numéro 1011 de la section E et située 60, rue Jean Jaurès à Bron, en vue de la réalisation d'un ensemble de logements.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.